

ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-549 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

LIVRAISON ESCALIER 27 RUE VICTOR HUGO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ; VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur COURTOIS Alexandre pour une livraison d'un escalier au n°27 rue du Victor Hugo,

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement de la livraison.

ARRETE

Article 1:

Le vendredi 3 octobre 2025 de 8h30 à 12h00, la rue Victor Hugo sera fermée à la circulation le temps de la livraison de l'escalier au N°27 rue Victor Hugo. Une déviation sera mise en place par la rue Lamartine.

Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Monsieur COURTOIS Alexandre.

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la livraison.

Article 4:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6: Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont l'Hérault, le 30 septembre 2025.

Par délégation du Ma Le 1^{er} Adjoint, Jean-Marie SABATIER.